# REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA DROME COMMUNE DE SAINT MICHEL SUR SAVASSE

Envoyé en préfecture le 10/03/2023 Reçu en préfecture le 10/03/2023

Affiche le

ID: 026-212603195-20230307-D09\_2023-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01-09/2023

<u>Date de convocation</u>: 3 mars 2023 <u>Date d'affichage</u>: 3 mars 2023

<u>Objet</u>: Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (24 heures hebdomadaires) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept mars à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

<u>Présents</u>: Pierre COLOMB - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Frédéric BERNE - Ghislaine BARTHELON - Séverine CAPOGNA - Sébastien CARMET - Anne-Lise CALABRIN - Jérôme GUILLOUD.

Absents: Pierre FERRIER - Audrey MORGANTINI - Annabelle MORILLAS

<u>Procuration</u>: Pierre FERRIER à Carole MOTTUEL, Audrey MORGANTINI à Ghislaine BARTHELON, Annabelle MORILLAS à Séverine CAPOGNA

#### Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la fonction publique,

Vu la délibération 06/2023 du 7 février 2023 portant création d'un poste d'adjoint technique à temps complet,

Vu l'arrêté 13/2023 du 28 février 2023 portant recrutement d'un adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 30 janvier 2023,

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de supprimer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023

### **MODIFIE** comme suit le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril 2023 :

		Effectivement	Effectivement
		pourvu	pourvu
	,	titulaire TC	titulaire TNC
	Filière Administrative		
Catégorie B	Rédacteur territorial	1	0
	TOTAL Filière administrative	1	0
	Filière technique		
Catégorie C	Adjoint technique	1	0
	Total filière technique	1	0

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme. Fait à Saint Michel sur Savasse, le 8 mars 2023 Le Maire Pierre COLOMB